

le douze de xlvij ppio. apres la publication
D'un bann fait entre Jean Francais
Le polart garcon meunier en cette parisse

et etienne Claire ¹³ de Warrin
et Antoine Collet est inconnu et veuve les
des deux autres baus, et du temps interdit
par le glise je soubsigné Curé de Nissey
ay lesdits baus et lié d'ant le sacre
sacré de mariage en presence de Vincent
paysse jeune homme à marier de la parisse
de halives, et de Francais Paré jeune homme
de cette parisse, et de marie Jacqueline Steenis
et etienne Catherine Waron de Nadinghem
drouse de Boulougne, qui ayant tous exerce
vivement d'une sembler chose, ont expose leur
marque ordinaire. Marque de Jean
Marque de etienne Francais le Part
Claire + Steenis
Signe Vincent Paysse et le Marque
de Francais + Catherine et Marie
de etienne Jacqueline + Steenis
Marque de etienne Catherine + Waron
Steenis

M.1710.12.12

le douze de Xbre 1710 apres la publication
d'un ban fai entre jean francois
Lepolart garçon meunier en cette paroisse
et Marie Claire sterins veufe de Charles
Antoine bollart manouvrier, et vues les
deux autres bans et du temps interdit
par leglise je soussigné cure de wisernes
ay les dits conjoin et lié dans le sacré lien
de mariage en presence de vincent
payele jeune homme a marier de la paroisse
d'halines, et de francois Caré jeune homme
de cette paroisse et de marie jacqueline sterins
et Marie Catherine Warau de Radinghem
diocese de boulougne, qui ayant tous excepté
vincent dit ne scavoir escrire ont apposé leur
marcque ordinaire Marcque de jean

Marcque de Marie francois + lepolart

Claire + sterins

Vencent payelle

Marcque

de francois + care

Marcque

de Marie jacqueline + sterins

Marcque de Marie Catherine + Warau

J le Chatelain